



Notre règlement intérieur

Nous vous remercions d'avoir choisi notre école pour votre enfant !
Ce règlement est établi de façon à vous aider à mieux comprendre notre fonctionnement intérieur et ainsi à mieux participer à la vie de l'école.

L'équipe éducative de l'école fondamentale du Tivoli

1. Horaires des cours et arrivée des élèves

	Section maternelle	Section primaire
<i>Matin</i>	8h20 - 8h35	8h05 - 8h20
<i>Après -midi</i>	15h10, le vendredi 14h55	15h20, le vendredi 14h55
<i>Mercredi</i>	12h	12h

Votre enfant doit arriver à l'heure à l'école : 8h20 au plus tard pour l'école primaire.

Pour l'école maternelle, l'entrée de la rue Tivoli est ouverte de 8h20 à 8h35. Au-delà de cette heure les portes de l'école seront fermées et vous devrez garder votre enfant pour la matinée, sauf pour raison exceptionnelle.

Du côté primaire, après la sonnerie de 8h20, nous vous demandons de quitter le préau le plus rapidement possible pour ne pas gêner le passage des rangs et le début des heures de sport qui se donnent dans le préau. Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour sans l'autorisation du surveillant.

Du côté maternel, nous vous demandons de quitter l'école après avoir déposé votre enfant en classe. A 8h35, plus aucun parent ne doit circuler afin de ne pas perturber les activités des classes.

2. Sortie des élèves

Lors de la sortie du côté primaire de 15h20, de 12h ou de 14h55 (le vendredi), nous demandons aux parents de se placer dans le préau (côté droit) et d'y attendre leur enfant. Merci de ne pas vous asseoir sur les bancs de l'entrée ni de bloquer le passage vers la section maternelle ou encore la sortie des parents de l'école néerlandophone. Il y va de la sécurité de vos enfants !

3. Obligation scolaire et justification des absences

L'école primaire est OBLIGATOIRE. Toute absence d'un jour doit être motivée par écrit sur une feuille libre datée et signée (pas au journal de classe) et remis au titulaire de votre enfant le jour de son retour. A partir du quatrième jour d'absence, il faut un certificat médical délivré par un médecin justifiant la raison de l'absence. Si votre enfant est malade et absent pour plusieurs jours, vous devez prévenir l'école. La direction peut refuser un motif si l'absence ne répond pas aux critères de la circulaire. A partir de neuf demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école doit vous convoquer, prévenir le PMS et envoyer une déclaration à la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire) qui en assurera le suivi. Si vous éprouvez des difficultés pour motiver les absences par écrit, adressez-vous à Mme Ana , notre assistante sociale (le mardi et le vendredi).

4. Participation aux activités culturelles et sportives, y compris les classes de dépaysement

Les enfants doivent participer à toutes nos activités culturelles et sportives , nombreuses et toujours en lien avec des apprentissages .

Des classes de dépaysement sont organisées en deuxième, en quatrième et en sixième années primaires.

Toutes ces activités sont inscrites dans notre projet d'établissement et organisées dans un but pédagogique. La participation active des enfants est indispensable pour leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel. Demander à vos enfants de vous raconter à la maison ces moments de sortie prouve aussi votre implication dans leur vie scolaire.

5. Tenue vestimentaire

Votre enfant doit être correctement habillé pour venir à l'école, les tenues de sport ne sont pas acceptées (training ; jogging, short de plage...) pour se présenter à l'école, sauf en cas de sortie sportive prévue et notée au journal de classe ou dans la farde d'avis.

Evitez les bijoux (de valeur ou non) qui peuvent blesser votre enfant.

6. Utilisation d'un téléphone portable

Les Gsm sont tolérés , sous l'entière responsabilité de l'élève, à condition qu'ils soient éteints et gardés dans le cartable. Tout élève ne respectant pas cette règle se verra privé de son appareil un jour, puis une semaine et à la troisième fois jusqu'au 30 juin. En tant que parent responsable, ne confiez pas de Gsm portable à votre enfant s'il ne lui est d'aucune utilité et s'il n'est pas en âge de l'utiliser correctement !

7. Jeux électroniques

Les jeux électroniques sont interdits à l'école parce qu'ils risquent d'être volés ou abîmés mais aussi parce qu'ils n'ont pas leur place dans une école. Si votre enfant décide malgré tout de l'emmener à l'école, sachez que c'est sous sa totale responsabilité en cas de vol ou de casse.

8. Objets indésirables

Veillez aussi à ce que votre enfant n'apporte jamais à l'école un objet qui pourrait détériorer les murs et classes ou qui pourrait blesser un autre élève (pétards, couteau, fausses armes...). Cette attitude peut mener à l'exclusion d'un ou de plusieurs jours de l'école voir à une exclusion définitive.

9. Apprentissage de la vie en commun

Notre loi est la même pour tous. Tout le monde doit la connaître et la respecter sous peine de sanction ou de réparation.

« Je ne fais de mal ni à moi ni aux autres, ni au cœur ni au corps »

- 1) Les enfants doivent se comporter correctement et respecter toutes les personnes travaillant dans l'école ainsi que leurs camarades. Des règles et des sanctions ont été élaborées pour chaque classe et tous les endroits communs comme la cour de récréation, les toilettes et les couloirs. Les règles et les sanctions qui en découlent sont valables pour tous les enfants dans l'enceinte de l'école mais aussi hors de l'école.
- 2) Un élève irrespectueux est susceptible de se voir appliquer une sanction éducative ou disciplinaire proportionnelle à la gravité des faits et à leurs antécédents éventuels. Les sanctions proposées par les membres de l'équipe de l'école sont les suivantes ;
 - Une simple remarque ou réparation des dommages causés
 - Une discussion ou un travail de réflexion écrit à réaliser
 - Des échanges entre les personnes concernées avec proposition de solutions (médiation)
 - Un contrat de comportement avec l'élève
 - Un contrat de comportement avec l'élève et ses parents
 - Une exclusion de la classe ou du cours pendant une période définie
 - Une exclusion de l'école pendant une ou plusieurs journées
 - Un refus de réinscription pour l'année scolaire suivante
 - Une exclusion définitive de l'école

Une grille d'évaluation des comportements citoyens (J'apprends mon métier d'élève) sera remis à votre enfant deux fois par an.. Cette grille donnera accès à des ceintures de couleur liées aux compétences attendues suivant l'âge des enfants. La couleur de la ceinture déterminera l'accès aux privilèges et aux responsabilités de la classe suite à une auto-évaluation de l'élève et une évaluation de tous les adultes de l'équipe éducative.

Vous devez lire cette grille avec votre enfant, la commenter et l'encourager à s'améliorer. Chercher avec lui ce qui coince, ce qui est difficile pour lui et aidez-le à trouver des solutions . C'est votre rôle de parent, qui est très important à nos yeux et qui déterminera la façon de réagir des enfants.

Cette grille doit être signée et ramenée à l'école le lendemain.

Si vous souhaitez en parler avec un ou une titulaire, merci de prendre rendez-vous via le journal de classe.

10. Le journal de classe

Le journal de classe est un moyen de communication important entre l'école et la famille. **Il doit être lu et signé tous les jours.** Il vous permet de vérifier si votre enfant a fait ses tâches et étudié ses leçons mais aussi s'il est en ordre pour le lendemain. A-t-il tout son matériel ? A-t-il son sac de piscine ou de douche ? Un enfant peu ordonné perd beaucoup de temps et n'apprend pas sereinement vu le stress que cela crée chez chacun ! Nous comptons sur vous pour l'aider à avoir tout ce dont il a besoin pour pouvoir travailler et apprendre dans de une bonne ambiance . Un horaire de semaine complété se trouve au début du journal de classe et peut vous aider à ne rien oublier.

11. Le portfolio, comme outil d'évaluation positive

Les acquisitions, les réussites, les progrès et les éventuelles difficultés (transformées en défis à réaliser) de votre enfant vous seront expliqués en détail trois fois par an en primaire et deux fois en maternelle (les dates vous sont communiquées en début d'année) lors de la présentation du portfolio individuel par votre enfant .

Nous comptons sur votre présence **à chaque réunion organisée à l'école.**

Ceci est très important pour la progression scolaire de votre enfant.

Votre enfant pourra vous présenter son portfolio et la titulaire de classe pourra alors vous expliquer où se situe votre enfant dans ses apprentissages et aussi comment le soutenir dans son parcours scolaire.

12. La farde d'avis ou de communication

La farde d'avis contient des informations très importantes concernant la vie de l'école, les réunions, les paiements, les fêtes, les sorties... Vous

devez régulièrement la consulter, compléter les avis et les signer pour le lendemain. En faisant cela, vous aidez à votre enfant à être en ordre et vous montrez votre intérêt pour la vie de sa classe et de l'école. La farde d'avis est vérifiée régulièrement !

13. Repas et collations

Un de nos grands projets à l'école est de promouvoir la santé et le bien-être à travers l'alimentation des enfants. En maternelle, une collation fruit est proposée chaque jour grâce au fruit que vous apporterez chaque jour. En section primaire, la collation est apportée par les enfants. Nous vous demandons de choisir des fruits, des produits laitiers ou des céréales et d'éviter les sucreries inutiles ! **Le vendredi, un fruit ou un légume est obligatoire !**

A 10 heures, les enfants de la section primaire peuvent accéder au « magasin de collations saines » tenu par des élèves de troisième et quatrième primaires pour 0,50€ par jour.

A l'heure de table, tous les enfants de l'école reçoivent de l'eau fraîche ou apportent leur gourde d'eau. Pas de boissons sucrées ! Les chips, les pipas et les chewing-gums sont interdits à l'école, tout comme les durums et pizzas à réchauffer ou apportés de l'extérieur à midi. Les enfants mangent soit leur repas froid apporté de la maison soit le repas chaud des Cuisines Bruxelloises (inscription en septembre obligatoire).

Le potage est offert tous les jours à tous les enfants du repas tartines.

14. Garderies

Le matin : à partir de 7h

Le midi : de 12h à 13h30 (prendre son repas à l'école équivaut à une prestation de garderie)

Le soir : de 15h 30 jusqu'à 18h (merci d'appeler l'école si un fait grave vous empêche d'être à l'heure au 02/4330326)

Le mercredi après-midi : de 13h30 à 18h

Paiement trimestriel (en novembre, janvier et avril) ou pour l'année (en novembre), au moyen du bulletin de versement.

15. Rangs et cartes de sortie

Les parents peuvent entrer dans l'école, tant en maternelle qu'en primaire, pour attendre la sortie des élèves, aux heures d'ouverture des portes.

Une carte de sortie peut être délivrée aux élèves à partir de la troisième année primaire, sur votre demande et votre responsabilité. Ces cartes seront en vigueur le plus rapidement possible en début d'année. En attendant, vous devez venir chercher votre enfant !

Aucun enfant du primaire n'est autorisé à emmener un petit frère ou une petite sœur de la section maternelle.

Les élèves de cinquième et sixième primaire peuvent sortir avec un frère ou une sœur de primaire, uniquement si vous avez signé le document de responsabilité et en aucun cas juste muni de sa carte de sortie. Lorsqu'un élève oublie sa carte de sortie, nous vous appelons par téléphone. Si cette situation se produit souvent, nous gardons votre enfant à la garderie jusqu'à ce que vous veniez le chercher. La carte de sortie est une carte de confiance, votre enfant doit en prendre soin et l'utiliser correctement. Elle lui sera retirée au moindre problème de comportement en dehors de l'école.

16. Ateliers d'aide à la réussite et soutien scolaire

Des ateliers d'aide à la réussite sont organisés gratuitement dans notre école ainsi que du soutien scolaire. Les inscriptions se font fin septembre, sur base volontaire, avec un avis favorable du titulaire et un engagement de la part de l'élève et de votre part d'une fréquentation régulière et ce pendant toute la période pendant laquelle les ateliers et le soutien sont organisés. Les parents attendent la fin des ateliers dans le préau et ne vont en aucun cas chercher leur enfant eux-mêmes dans les locaux des ateliers.

17. Education physique et douche

En maternelle, tous nos élèves ont deux heures de psychomotricité dans leur horaire. Un petit sac contenant des pantoufles de gymnastique, le tout marqué au nom de l'enfant, sera demandé en début d'année.

Nos élèves du primaire bénéficient de trois heures de gymnastique par semaine. Notre équipement de gymnastique se compose d'un short bleu ou noir, d'un tee-shirt blanc ou au nom de l'école Tivoli et des sandales de gymnastique blanches, le tout marqué au nom de l'enfant et dans un sac en toile. Une des trois périodes de gymnastique se termine par une séance de douche. Les enfants doivent apporter un sac contenant une serviette, un savon et un bonnet (pour les filles) lors de cette séance hebdomadaire.

La piscine est organisée pour tous les élèves de la troisième maternelle à la sixième primaire, à raison d'une séance toutes les deux semaines. Il faut prévoir un sac contenant un maillot, une serviette et un bonnet.

Toutes ces activités sont obligatoires. Seul un motif valable écrit par les parents ou un certificat médical peut excuser exceptionnellement un élève.

18. Conseils de classe, délégués et conseil d'école

Chaque classe élit en début d'année un délégué et un délégué suppléant via son conseil de classe.

Un conseil citoyen réunit tous les mois les délégués de chaque classe depuis la troisième maternelle. Chaque conseil d'école permet de discuter

des projets et des problèmes rencontrés au sein de notre école, de réfléchir ensemble et de proposer des solutions et des propositions. Les délégués rapportent les avis de leur classe au Conseil et les discussions ou décisions du Conseil dans leur classe.

Un panneau au préau reprend les informations du Conseil ainsi que le PV des réunions. N'hésitez pas à les lire !

19. Informations

Différents coins et panneaux d'affichage se trouvent dans le préau pour tenir tout le monde informé de nos projets, de nos actions et des réalisations des enfants. Prenez le temps de les regarder avec vos enfants le soir, ils seront très fiers de vous les détailler.

Si vous souhaitez rejoindre notre groupe de parents Partenaires, rendez-vous toutes les semaines à l'accueil organisé par certains parents actifs et Mme Ana (notre assistante sociale de l'école) ou via le site Parents Partenaires Tivoli.

De nombreuses classes proposent aussi de communiquer via une application numérique (colle Classe Dojo). Merci à chacun de respecter les points de la charte d'utilisation.

20. Relations école-familles

Aucun parent de la section primaire ne peut se rendre dans les classes sans y avoir été autorisé.

Si vous souhaitez rencontrer l'institutrice de votre enfant, il suffit de lui demander un rendez-vous via le journal de classe.

Si vous avez oublié de donner quelque chose à votre enfant, vous pouvez le confier à Mr le concierge ou à un membre de l'équipe d'entretien qui se chargera de le lui apporter.

Les parents des élèves de maternelle peuvent attendre la titulaire de leur enfant devant la classe chaque matin et entrer chaque soir pour le reprendre, toujours par l'entrée de la rue du Tivoli.

Les parents des élèves de première et deuxième primaires peuvent monter chaque matin déposer leur enfant dans leur classe après la sonnerie et les y reprendre le soir.

Nous n'acceptons aucun passage du préau primaire vers l'école maternelle ni de l'école maternelle vers le préau primaire. Ils doivent se faire par l'extérieur (rue Claessens et rue du Tivoli) pour des raisons de sécurité également. Il est beaucoup plus difficile de surveiller de jeunes enfants correctement lorsque des parents passent à travers le local de garderie.

Des accueils en classe ont lieu une ou deux fois par an par les titulaires.

Des accueils cafés ou réunions à thème sont organisés régulièrement, par le Comité des parents partenaires.

21. Matériel

Il est impératif d'indiquer le nom et la classe de votre enfant sur tout son matériel scolaire, ses vêtements et les sacs qu'il apporte à l'école. Cela nous facilite la tâche lorsque nous retrouvons des objets dans l'école ou lorsqu'un enfant confond son bien avec celui d'un autre.

Merci aussi de ramener le lendemain à l'école tout objet ou vêtement n'appartenant pas à votre enfant pour qu'il puisse être rendu à qui de droit.

22. Accidents

Lorsqu'un accident survient à l'école, l'avis de l'infirmière, si elle est présente ou de sa déléguée, est demandé et ensuite plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- Accident sans gravité, soins donnés à l'école
- Blessure douteuse, les parents sont avertis, viennent chercher leur enfant et le présentent chez le médecin
- Urgence : l'enfant est emmené à l'hôpital, accompagné d'un membre de l'équipe. Les parents sont avertis.

Néanmoins, certaines circonstances peuvent faire que, malgré notre vigilance, votre enfant présente le soir (après une chute par exemple) des signes préoccupants. Vous devez alors vous rendre à l'hôpital ou chez votre médecin et dès le lendemain prévenir l'école, en passant ou en téléphonant au 02/4220320 pour recevoir les documents d'assurance nécessaires.

Votre enfant doit signaler tout accident, même léger, à un responsable de l'école **le jour même**. Si cela n'est pas fait, aucune déclaration d'accident ne sera rentrée et les frais seront à votre charge.

Après l'accident, il faut payer immédiatement les frais et demander les justificatifs ; après remboursement de la mutuelle, l'assurance rembourse la différence entre les deux et vous n'avez aucun frais à votre charge.

Gardez bien les copies et adressez-vous au secrétariat de l'école pour le suivi du dossier.

23. Les responsabilités

L'école décline toute responsabilité en ce qui concerne les dommages pouvant survenir aux appareils dentaires et aux lunettes. La responsabilité de l'école est également dérogée en cas de perte ou de vol de bijoux de valeur.

Toute information médicale importante doit être stipulée par écrit à la direction ou à l'infirmière du PSE (voir avis donnés en début d'année).

24. Changement d'adresse ou de numéro de téléphone

Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé par écrit au titulaire de votre enfant. Il est primordial qu'on puisse vous joindre en cas de maladie ou d'accident !

25. Frais scolaires

Un avis reprenant les frais scolaires vous est donné en début d'année. Des avis de décompte périodique vous ont donnés plusieurs fois par an.. Les paiements se font principalement via un bulletin de versement sur le compte de l'école.

Merci de payer les montants exacts au moment demandé dans l'avis. N'oubliez pas d'écrire en communication le nom et la classe de votre enfant. Vous pouvez prendre contact avec notre comptable par téléphone ou sur rendez-vous pour toute question concernant les frais scolaires et les versements.

Si vous rencontrez des difficultés, veuillez prendre rendez-vous avec notre assistante sociale (le mardi ou le vendredi) pour établir un plan de paiement mensuel.

Ecole fondamentale du Tivoli
Rue Claessens 59
1020 Bruxelles
02/4220320

Direction : M.Masil